

Je ne propose pas non plus d'offrir à l'entreprise privée des contrats fiscaux pour investir dans certaines régions. La loi actuelle donne au ministère de l'Expansion économique régionale une grande latitude pour soutenir le développement régional. Ces mécanismes feront naturellement l'objet d'un examen d'ici à l'expiration de la loi l'an prochain.

Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M. Lalonde) ainsi que moi-même avons déjà annoncé que les déductions supplémentaires pour épuisement ne seront pas maintenues à l'égard des travaux d'exploration du pétrole et du gaz dans les régions neuves et sous-marines; elles seront remplacées par un nouveau programme d'encouragements visant à soutenir les efforts mis en branle par cette mesure fiscale. Je présenterai à nouveau plusieurs des autres motions des voies et moyens déposées en décembre dernier: la mesure permettant aux personnes ayant une entreprise non constituée en société de déduire le salaire versé au conjoint, et la disposition temporaire relative aux obligations pour l'expansion des petites entreprises, permettant à ces dernières de se financer à des taux d'intérêt moins élevés.

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: Le chef de l'opposition (M. Clark) avait beaucoup insisté sur cette mesure dans son discours, et j'ai beaucoup réfléchi à ses propos lorsque je me suis demandé si j'allais réintroduire cette mesure.

Pour compenser le manque à gagner entraîné par ces mesures et aider à financer la hausse du supplément de revenu garanti, je propose à nouveau deux augmentations fiscales: la hausse des droits sur l'alcool et le tabac, devant entrer en vigueur à minuit et la surtaxe de 5 p. 100, pendant deux ans, sur les sociétés, à compter du 1^{er} janvier 1980. Je présente à nouveau d'autres mesures fiscales. Nombre d'entre elles doivent entrer en vigueur aux dates proposées initialement.

M. Clark: Ce sont des mesures budgétaires.

M. MacEachen: Ces mesures comprennent des allègements fiscaux pour les pompiers volontaires . . .

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: . . . pour les emplois temporaires à l'étranger . . .

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: . . . pour les employés qui utilisent un aéro-nef dans leur travail et dans certaines situations où le régime fiscal agit sur le droit de la famille. On notera de plus une diminution des déductions pour les avoirs pétroliers et gaziers, des changements dans l'application de la taxe de vente aux cosmétiques, l'extension de la taxe de vente aux travaux photographiques, et des mesures plus sévères dans le domaine des régimes de rémunération différée et de la déduction des frais payés d'avance. Des détails sur ces mesures ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur figurent dans l'avis de motion des voies et moyens que je dépose ce soir.

M. Clark: Si vous y arrivez.

L'Adresse—M. MacEachen

M. MacEachen: Certaines mesures ont subi des changements d'ordre technique, souvent pour tenir compte des remarques utiles formulées par les milieux d'affaires et les experts fiscaux. Les motions reprennent aussi les mesures de fiscalité indirecte prévues dans le budget de novembre 1978. Je tiens à signaler qu'il s'agit de changements assez importants. Je n'en ferai pas une énumération détaillée aujourd'hui, mais l'ancien ministre des Finances l'avait fait l'été dernier en nous annonçant qu'il avait l'intention de réintroduire ces mesures provenant du budget précédent.

J'annonce aussi que le gouvernement a l'intention de procéder à un certain nombre de changements dans le règlement de l'impôt sur le revenu, comme il avait été proposé en décembre. Étant bien conscient des difficultés que causent les retards dans l'adoption des mesures fiscales, j'ai l'intention de présenter le plus tôt possible la loi mettant en vigueur ces modifications fiscales. Cependant, en ce qui concerne les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, je juge préférable de publier des projets de modification pour donner à tous les intéressés la possibilité d'évaluer l'incidence des changements d'ordre technique et de proposer des modifications avant que le texte définitif soit adopté. Je veillerai à ce que des avant-projets de loi soient préparés de manière que, dans la version finale, la loi bénéficie de l'analyse approfondie des spécialistes de l'impôt.

A la suite de cette déclaration sur les mesures fiscales, en conformité des dispositions de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer les avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, dans les deux langues officielles.

M. Crosbie: Il n'y a pas consentement unanime.

M. MacEachen: En vertu des dispositions de l'article 60 du Règlement, un ministre de la Couronne peut déposer en tout temps des motions de voies et moyens à la Chambre des communes. Ce faisant, je voudrais également demander que l'on désigne une journée pour l'étude de ces motions de voies et moyens.

Je voudrais maintenant fournir au Parlement les renseignements provisoires dont nous disposons sur les résultats financiers de l'exercice 1979-1980, ainsi qu'un résumé des perspectives pour 1980-1981. Je dépose donc les chiffres sommaires habituels sur la situation financière du gouvernement pour ces deux années. Les perspectives financières prévues actuellement pour 1980-1981 serviront de complément au Budget principal qui doit être déposé demain.

Le budget principal est celui qui avait été préparé par le gouvernement précédent et était prêt à imprimer quand nous sommes entrés en fonctions. Il a été jugé préférable de ne pas essayer de réviser cette masse considérable de chiffres et de déposer le document existant sans retard, de manière à obtenir des moyens à titre provisoire. Les dépenses figurant dans les prévisions financières que je dépose sont fondées sur le Budget principal, mais tiennent aussi compte des hausses de coûts enregistrées depuis décembre par les programmes prévus dans ce budget, ainsi que de l'augmentation du supplément de revenu garanti.